

OBJET : QUARTIER DU LYCÉE CAMILLE CLAUDEL - AVENANT N°2 À LA CONCESSION D'AMÉNAGEMENT

Siège social : Orsay

Nombre de délégués en exercice	:	78
Présents	:	55
Présents et représentés	:	68
Votants	:	68

Le mercredi 16 décembre 2020, le Conseil Communautaire dont les membres ont été légalement convoqués par lettre le 10 décembre 2020, s'est réuni à 19h00, sous la présidence de M. de LASTEYRIE, Espace Liberté - 1, Avenue du Général de Gaulle - 91300 MASSY.

DELEGUES PRESENTS

Madame	Stéphanie	GUEU-VIGUIER	Commune de Ballainvilliers
Madame	Irène	BESOMBES	Commune de Bures-sur-Yvette
Monsieur	Christian	LECLERC	Commune de Champlan
Monsieur	Jean-Pierre	CRUSE	Commune de Chilly-Mazarin
Madame	Karine	GREMION	Commune de Chilly-Mazarin
Monsieur	Dominique	LACAMBRE	Commune de Chilly-Mazarin
Madame	Rafika	REZGUI	Commune de Chilly-Mazarin
Madame	Muriel	DORLAND	Commune d'Epinay-sur-Orge
Madame	Corinne	BAIRRAS	Commune d'Epinay-sur-Orge
Monsieur	Vincent	GALLET	Commune d'Epinay-sur-Orge
Monsieur	Michel	BOURNAT	Commune de Gif-sur-Yvette
Monsieur	Yann	CAUCHETIER	Commune de Gif-sur-Yvette
Madame	Catherine	LANSIART	Commune de Gif-sur-Yvette
Madame	Lucie	SELLEM	Commune de Gometz-le-Château
Madame	Nathalie	FRANCESETTI	Commune d'Igny
Monsieur	Francisque	VIGOUROUX	Commune d'Igny
Monsieur	Jean-Pierre	MEUR	Commune de la Ville du Bois
Monsieur	Lodovico	CASSINARI	Commune des Ulis
Monsieur	Gabriel	LAUMOSNE	Commune des Ulis
Monsieur	Stéphane	DELAGNEAU	Commune de Longjumeau
Madame	Catherine	GAILLARD	Commune de Longjumeau
Madame	Sandrine	GELOT	Commune de Longjumeau
Madame	Caroline	CAILLEAU	Commune de Massy
Monsieur	Vincent	DELAHAYE	Commune de Massy
Monsieur	Roger	DEL NEGRO	Commune de Massy
Madame	Hélène	BACH	Commune de Massy

Monsieur	Mustapha	MARROUCHI	Commune de Massy
Madame	Hawa	NIANG	Commune de Massy
Monsieur	Pierre	OLLIER	Commune de Massy
Monsieur	Franck	ROUGEAU	Commune de Massy
Monsieur	Nicolas	SAMSOEN	Commune de Massy
Madame	Isabelle	KLJAJIC	Commune de Montlhéry
Monsieur	Didier	PERRIER	Commune de Nozay
Madame	Martine	CHARVIN	Commune d'Orsay
Madame	Elisabeth	DELAHOYE	Commune d'Orsay
Monsieur	Philippe	ESCANDE	Commune d'Orsay
Monsieur	David	ROS	Commune d'Orsay
Monsieur	Laurent	CARO	Commune de Palaiseau
Monsieur	Gilles	CORDIER	Commune de Palaiseau
Monsieur	Grégoire	de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau
Madame	Véronique	LEDOUX	Commune de Palaiseau
Madame	Delphine	PERSON	Commune de Palaiseau
Monsieur	Mokhtar	SADJI	Commune de Palaiseau
Madame	Catherine	VITTECOQ	Commune de Palaiseau
Monsieur	Pierre-Alexandre	MOURET	Commune de Saint-Aubin
Monsieur	Stéphane	BAZILE	Commune de Saulx-les-Chartreux
Monsieur	Bernard	GLEIZE	Commune de Vauhallan
Madame	Karine	CASAL DIT ESTEBAN	Commune de Verrières-le-Buisson
Monsieur	Jean-Paul	MORDEFROID	Commune de Verrières-le-Buisson
Monsieur	François Guy	TRÉBULLE	Commune de Verrières-le-Buisson
Monsieur	Dominique	FONTENAILLE	Commune de Villebon-sur-Yvette
Madame	Nathalie	PLUMAIL	Commune de Villebon-sur-Yvette
Monsieur	Igor	TRICKOVSKI	Commune de Villejust
Monsieur	Guillaume	VALOIS	Commune de Villiers-le-Bâcle
Madame	Françoise	FERNANDES	Commune de Wissous

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

Monsieur Olivier BOUCHE donne pouvoir à Monsieur Nicolas SAMSOEN
 Madame Caroline LAVARENNE donne pouvoir à Monsieur Michel BOURNAT
 Madame Françoise MARHUENDA donne pouvoir à Monsieur Igor TRICKOVSKI
 Monsieur Christian LARDIERE donne pouvoir à Madame Isabelle KLJAJIC
 Madame Alexia PERRIN donne pouvoir à Madame Sandrine GELOT
 Madame Michèle FRERET donne pouvoir à Madame Hélène BACH
 Madame Elisabeth PHILIPPOTEAU donne pouvoir à Monsieur Pierre OLLIER
 Monsieur Hakim SOLTANI donne pouvoir à Monsieur Mustapha MARROUCHI

Délibération n° 2020-372

Monsieur Claude PONS donne pouvoir à Madame Isabelle KLJAJIC
 Madame Shirley LEGRAND donne pouvoir à Madame Delphine PERSON
 Monsieur Michel SENOT donne pouvoir à Monsieur Bernard GLEIZE
 Monsieur Vincent HULIN donne pouvoir à Monsieur Philippe ESCANDE
 Monsieur Richard TRINQUIER donne pouvoir à Madame Françoise FERNANDES

DELEGUES ABSENTS

Monsieur	Jean-François	VIGIER	Commune de Bures-sur-Yvette
Madame	Florence	NOIROT	Commune de Gif-sur-Yvette
Monsieur	Clovis	CASSAN	Commune des Ulis
Madame	Sarah	JAUBERT	Commune des Ulis
Madame	Délila	M'HENNI	Commune des Ulis
Monsieur	Bernard	XAVIER	Commune de Longjumeau
Madame	Catherine	DELAITRE	Commune de Marcoussis
Monsieur	Olivier	THOMAS	Commune de Marcoussis
Madame	Hella	KRIBI-ROMDHANE	Commune de Massy
Monsieur	Pierre	COSTI	Commune de Palaiseau

DELEGUES QUI N'ONT PAS PRIS PART AUX VOTES

Secrétaire de séance : Isabelle KLJAJIC

Objet : QUARTIER DU LYCÉE CAMILLE CLAUDEL - AVENANT N°2 À LA CONCESSION D'AMÉNAGEMENT

Le Conseil Communautaire,

Sur rapport de Monsieur Yann CAUCHETIER.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération en vigueur ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n°2010-154 du 8 juillet 2010 désignant le groupement d'entreprises SAEML ScientiPôle Aménagement (devenue SEM Paris-Saclay Aménagement suite au changement de dénomination) et Eric Amanou, Consultant, comme lauréat de la consultation aménageurs pour l'aménagement du quartier du lycée Camille Claudel ;

VU l'arrêté préfectoral n°2014-PREF-MCP-041 du 18 décembre 2014 déclarant d'utilité publique l'aménagement du quartier Camille Claudel et l'arrêté préfectoral n°2019/SP2/BCIIT/ 247 du 13 décembre 2019 portant prorogation des effets de la déclaration d'utilité publique ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n°2010-259 du 16 décembre 2010 approuvant le projet de traité de concession d'aménagement du quartier Camille Claudel, signé le 4 février 2011 ;

VU la délibération n°2015-164 en date du 24 septembre 2015 donnant l'autorisation au Président à signer l'avenant n°1 au traité de concession d'aménagement du Quartier Camille Claudel;

CONSIDERANT le traité de concession d'aménagement du quartier du lycée Camille Claudel à Palaiseau approuvé par délibération n°2010-259 du 16 décembre 2010 et signé le 4 février 2011 entre la Communauté d'agglomération du Plateau de Saclay et la SAEML ScientiPôle Aménagement (devenue SEM Paris-Saclay Aménagement suite au changement de dénomination), ainsi que l'avenant n°1 au traité approuvé par délibération n°2015- 164 du 24 septembre 2015 ;

CONSIDERANT que selon l'article 7 du traité de concession d'aménagement du quartier Camille Claudel, la concession d'aménagement est consentie pour une durée de 10 ans à compter de la date de signature par les parties et quelle peut être prorogée ou modifiée par avenant après approbation de l'organe délibérant du Concédant, notamment en cas d'inachèvement de l'opération dans le temps imparti ou de modification du programme des travaux et équipements concourant à l'opération, à l'initiative du Concédant ou à la demande du Concessionnaire, la SEM Paris-Saclay Aménagement ;

CONSIDERANT que seule la phase 1 de l'opération peut être considérée comme quasi finalisée et que les phases 2 et 3 n'ont pas encore été lancées ;

CONSIDERANT que les collectivités plaident pour l'installation d'un arrêt de la ligne 18 Grand Paris Express dans le périmètre du quartier Camille Claudel ;

Délibération n° 2020-372

CONSIDERANT qu'il convient d'évaluer les impacts fonctionnels et financiers sur le projet d'opération du quartier Camille Claudel du projet de la ligne 18 Grand Paris Express et que pour procéder à cette évaluation le concédant et le concessionnaire ont besoin d'un délai supplémentaire ;

CONSIDERANT que le traité de concession d'aménagement du quartier Camille Claudel est valable jusqu'au 4 février 2021.

CONSIDERANT la volonté réciproque de la Communauté Paris-Saclay et de la SEM Paris-Saclay Aménagement de proroger de six ans le traité de concession d'aménagement du quartier Camille Claudel, soit jusqu'au 04 février 2027;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

1. APPROUVE l'avenant n°2 du traité de concession d'aménagement du quartier Camille Claudel joint à la présente délibération;
2. AUTORISE le Président à signer l'avenant n°2 au traité de concession d'aménagement du quartier Camille Claudel à Palaiseau avec le Concessionnaire, la SEM Paris-Saclay Aménagement,
3. DIT que l'avenant porte sur l'élément suivant :
 - mise à jour des articles 1, 4a, 6, 10, 15 et 24 concernant les compléments techniques et administratifs liés à l'exécution du traité ;
 - prorogation de six ans de la validité du traité de concession d'aménagement qui sera ainsi valable jusqu'au 04 février 2027, article 7 ;
 - validation du bilan de l'opération ajusté dans les Comptes rendu annuels entre 2016 et 2019, annexe 3.
4. DIT que les pièces modifiées seront intégrées au traité de concession d'aménagement du quartier Camille Claudel.

Fait et délibéré le mercredi 16 décembre 2020
Extrait conforme à l'original

Le Président,
Maire de Palaiseau

Grégoire de LASTEYRIE



ADOPTÉE par (68 VOIX)

68 POUR : Madame Stéphanie GUEU-VIGUIER , Madame Irène BESOMBES, Monsieur Christian LECLERC, Monsieur Olivier BOUCHE, Monsieur Jean-Pierre CRUSE, Madame Karine GREMION, Monsieur Dominique LACAMBRE , Madame Rafika REZGUI, Madame Muriel DORLAND, Madame Corinne BAIRRAS, Monsieur Vincent GALLET, Monsieur Michel BOURNAT, Monsieur Yann CAUCHETIER, Madame Catherine LANSIART, Madame Caroline LAVARENNE, Madame Lucie SELLEM, Madame Nathalie FRANCESETTI, Monsieur Francisque VIGOUROUX, Monsieur Jean-Pierre MEUR, Monsieur Lodovico CASSINARI, Monsieur Gabriel LAUMOSNE, Madame Françoise MARHUENDA, Monsieur Christian LARDIERE, Monsieur Stéphane DELAGNEAU, Madame Catherine GAILLARD, Madame Sandrine GELOT, Madame Alexia PERRIN, Madame Caroline CAILLEAU, Monsieur Vincent DELAHAYE, Monsieur Roger DEL NEGRO, Madame Michèle FRERET, Madame Hélène BACH, Monsieur Mustapha MARROUCHI, Madame Hawa NIANG, Monsieur Pierre OLLIER , Madame Elisabeth PHLIPPOTEAU, Monsieur Franck ROUGEAU, Monsieur Nicolas SAMSOEN, Monsieur Hakim SOLTANI, Madame Isabelle KLJAJIC, Monsieur Claude PONS, Monsieur Didier PERRIER, Madame Martine CHARVIN , Madame Elisabeth DELAMOYE , Monsieur Philippe ESCANDE , Monsieur David ROS, Monsieur Laurent CARO, Monsieur Gilles CORDIER, Monsieur Grégoire de LASTEYRIE, Madame Véronique LEDOUX, Madame Shirley LEGRAND , Madame Delphine PERSON , Monsieur Mokhtar SADJI , Madame Catherine VITTECOQ , Monsieur Michel SENOT, Monsieur Pierre-Alexandre MOURET, Monsieur Stéphane BAZILE, Monsieur Bernard GLEIZE, Madame Karine CASAL DIT ESTEBAN, Monsieur Vincent HULIN, Monsieur Jean-Paul MORDEFROID, Monsieur François Guy TRÉBULLE, Monsieur Dominique FONTENAILLE , Madame Nathalie PLUMAIL , Monsieur Igor TRICKOVSKI, Monsieur Guillaume VALOIS, Madame Françoise FERNANDES, Monsieur Richard TRINQUIER

0 CONTRE :

0 ABST. :

ID Télétransmission : 091-200056232091-200056232-20201216-lmc132931-DE-1-1

Date AR Préfecture :

18/12/20

- Affichée / Publiée le 18/12/20

- En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication.